

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 juin 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le ministère de la défense est propriétaire, à Rillieux la Pape, d'un terrain de manoeuvre situé de part et d'autre de l'autoroute A46.

La Communauté urbaine a marqué son intérêt pour l'acquisition de la partie ouest de ce terrain souhaitant réaliser, en accord avec monsieur le maire de Rillieux la Pape :

- une zone d'activités de 22 hectares dans la continuité du tènement occupé par l'usine d'incinération nord,

- une zone d'habitations, petits collectifs sur 6 hectares, en continuité du secteur de la Velette,

- une zone d'espaces naturels ouverts au public, classée NDL au POS couvrant 48 hectares environ mais dont une partie de 18 hectares environ, comprenant les talus et la zone isophone de l'A 46, serait vendue préalablement par le ministère de la défense à la société SAPRR, gestionnaire de l'autoroute qui en laisserait la jouissance à la commune de Rillieux la Pape.

Aux termes de l'engagement qui vous est présenté, la Communauté acquerrait donc une surface de 57 hectares, 81 ares, 84 centiares pour un prix global de 11,5 MF, payable à concurrence de 10 MF en 1998, dès après l'accomplissement des formalités hypothécaires de l'acte de cession et le surplus, soit 1,5 MF, un an après le premier versement ;

B - Propose d'accepter cet engagement d'acquisition, de l'autoriser à signer l'acte administratif à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit engagement d'acquisition ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte cet engagement d'acquisition.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte administratif à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée au budget de la Communauté urbaine - exercices 1998 et suivant - compte 211 800 - fonction 653 - opération 0146.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,